

AGISSEZ CONCRÈTEMENT POUR LE CLIMAT

**Deux Communautés de communes
s'engagent dans un grand Plan Climat**



Deux Communautés de communes s'engagent dans un grand Plan Climat

Habitants, citoyens, écoles, acteurs associatifs, entreprises, collectivités... Nous sommes tous concernés par les questions d'environnement et de changement climatique qui nous obligent à repenser nos systèmes de production et de consommation.

Pour anticiper collectivement et concrètement ces changements, les communautés de communes de la Région d'Audruicq (CCRA) et Pays d'Opale (CCPO) ont décidé d'unir leurs forces et de s'engager conjointement en 2019 dans un grand "Plan Climat".

Ambassadeurs Clim'acteurs, concertation à toutes les étapes, grand concours photo... Le programme de construction de ce Plan Climat s'annonce riche et ouvert.

LA CCRA et la CCPO : deux territoires déjà engagés

Les Communautés de communes de la Région d'Audruicq (CCRA) et Pays d'Opale (CCPO) regroupent 42 communes et 55 000 habitants. Toutes les deux placent la préservation et la valorisation de leur patrimoine rural et environnemental au cœur de leurs préoccupations : lutte contre la précarité énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables, optimisation du traitement des déchets... Elles sont engagées depuis de nombreuses années dans différentes démarches transversales (SCoT, PLUi, OPAH, Schéma touristique, PAT...) en faveur du développement durable.

Lauréates de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) dans le cadre du Pays du Calais, lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, les deux Communautés de communes ont également développé une stratégie locale forte de l'énergie, basée sur :

- la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- le développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- la production d'énergies renouvelables locales,
- la préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,
- la promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Aujourd'hui, elles ont décidé d'aller encore plus loin et de le faire conjointement en s'engageant, ensemble, dans un Plan Climat ambitieux.

Un Plan Climat, c'est quoi ?



Un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est le projet de développement durable de tout un territoire. À la fois stratégique et opérationnel, il est établi pour 6 ans et s'articule autour de plusieurs axes :

- La réduction des **émissions de gaz à effet de serre**
- L'adaptation au **changement climatique**
- L'amélioration de la **qualité de l'air**
- La réduction des **consommations d'énergie**
- Le développement des **énergies renouvelables**

Le Plan Climat concerne toutes les dimensions de notre vie quotidienne : habitat, transports, travail, alimentation, consommation, éducation, agriculture, aménagement, cohésion sociale...

La réduction de la consommation d'énergie entraîne la diminution des factures et l'augmentation des énergies renouvelables. Mieux organiser les transports permet de développer les transports propres et collectifs et réduire les déplacements en voiture. En développant, les circuits-courts, la production et la consommation locale, c'est l'emploi du territoire qu'on favorise. Enfin, diminuer les consommations d'énergie, c'est aussi réduire la précarité énergétique des habitants en construisant des logements moins énergivores et en protégeant la population des risques naturels.

Comment ça se passe ?

La mise en place d'un PCAET se déroule 4 étapes successives (*voir détails en p. 6*):

- la réalisation d'un diagnostic,
- la conception d'une stratégie territoriale,
- la mise en place d'un plan d'actions,
- le suivi et l'évaluation des mesures mises en œuvre.

Toutes ces étapes sont pensées et mise en œuvre collectivement. Un Plan climat, c'est avant tout collectif !

Concrètement, comment participer ?

Que vous soyez représentant associatif, chef d'entreprise, enseignant, élu, technicien, citoyen... Vous avez certainement des idées à exprimer, des solutions à proposer, un projet à présenter ou une expérience à partager. Ça tombe bien, nous avons prévu tous les espaces pour le faire.



Des séminaires spécial élus

À destination des élus et agents, ces temps ont pour vocation de rassembler les représentants des collectivités pour un temps de sensibilisation et de réflexion autour des thématiques du Plan Climat. Chaque séminaire est divisé en deux temps :

- Un premier temps de sensibilisation, formation et information, animé par un.e experte « ambassadrice DD » du CERDD
- Un deuxième temps de réflexion autour des projets existants sur le territoire, des acteurs-clefs à mobiliser, des constats qui peuvent être posés



Rejoignez les ateliers “Forces vives”

Entreprises, associations environnementales, agriculteurs, commerçants, transformateur, enseignants... Vous êtes acteur du territoire et souhaitez participer à l'élaboration du Plan Climat ?

Participez aux ateliers “Forces vives” !

Objectif : rassembler les acteurs/rices et partenaires du territoire pour impulser une dynamique partagée et concrète de changement autour du climat, de l'air et de l'énergie locale. Mobilités, consommation et production énergétique, alimentation... Quelles sont les pratiques aujourd'hui sur le territoire ? Quelles pratiques sont envisageables demain ? Quels sont les projets déjà mis en œuvre ? Quels aides pourraient être utiles ?

Communauté de communes Pays d'Opale 9 avenue de la Libération, GUÎNES	Atelier «Forces vives» Jeudi 28 mars • 18h30
Communauté de communes de la Région d'Audruicq 66 place du Général de Gaulle, AUDRUICQ	Atelier «Forces vives» Mardi 26 mars • 18h30



Devenez “Clim'acteurs” !

Vous voulez agir et participer concrètement à l'élaboration du Plan Climat ? Devenez Clim'acteur ! Composé d'habitants volontaires, ce groupe d'ambassadeurs se réunira 3 à 4 fois dans l'année pour proposer des actions et concrétiser les grandes orientations du Plan Climat. Le tout sera repris dans le rapport final et le livret d'actions.

Communauté de communes Pays d'Opale 9 avenue de la Libération, GUÎNES	Rdv Clim'acteurs Jeudi 11 avril • 18h30
Communauté de communes de la Région d'Audruicq 66 place du Général de Gaulle, AUDRUICQ	Rdv Clim'acteurs Mardi 23 avril • 18h30

Contribuez par écrit

Venez avec vos idées, vos propositions, vos questions, vos remarques... Et un stylo ! **Des Cahiers “Plan Climat”** sont disponibles aux sièges des communautés de communes (adresses ci-dessus) et n'attendent que vos expressions. Vous êtes plutôt numérique ? Vous pouvez également envoyer un email aux deux adresses spécifiquement créées : planclimat@cc-paysdopale.fr et planclimat@ccra.fr

Restez informés

Des pages dédiées au Plan Climat ont été créées sur les sites Internet des deux communautés de communes. Résumé, temps forts, agenda, comptes-rendus... Vous y trouverez toutes les informations utiles.

www.cc-paysdopale.f (Rubrique Environnement > Plan Climat Air Énergie Territorial)

www.ccra.fr (Rubrique un territoire en action > Le Plan Climat Air Énergie Territorial)



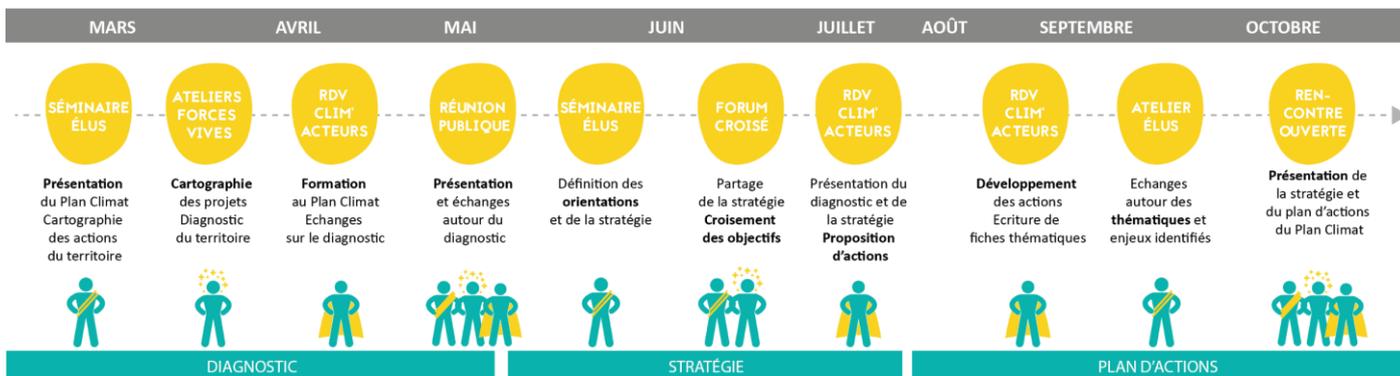
Les Clim'acteurs
Habitants volontaires
qui veulent agir pour
le climat !



Les élus
Maires, délégués
communautaires,
conseillers municipaux...



Les forces vives
Entreprises, associations,
enseignants, experts
et acteurs du territoire.



Des clics pour le climat !

Le concours photos

Vous aimez la photo ? Vous souhaitez agir pour la préservation de l'air et lutter contre le réchauffement climatique ? Ce concours photos est fait pour vous.

En 2019, la CCRA et la CCPO lancent leurs Plans Climat.

Objectif : agir ensemble et de manière concrète, pour une énergie plus propre, plus économe, un air plus sain et pour lutter contre le réchauffement climatique.

Agir, c'est avant tout montrer. Et rien de mieux que l'image pour le faire !

Si on parle de changement climatique, de consommation énergétique et de qualité de l'air sur VOTRE territoire, à quoi cela vous fait-il penser ? Quelle serait l'image choc, questionnante, poétique, drôle, aberrante ou inspirante pour représenter ces enjeux climatiques ? A vos appareils photo et smartphones !

Durée du concours : du 19 mars au 19 mai minuit

Qui peut participer ? Tout le monde (habitant du territoire de la CCPO et la CCRA)

Comment participer ? télécharger le règlement du concours sur :

- www.cc-paysdopale.f (Rubrique Environnement > Plan Climat Air Énergie Territorial)
- www.ccra.fr (Rubrique un territoire en action > Le Plan Climat Air Énergie Territorial)

Les lots à gagner : un vélo électrique, un pass famille Nausicaa, un panier du terroir.

La sélection aura lieu en deux temps :

- Mai : un jury composé de professionnels du territoire sélectionnera 15 photos parmi celles reçues,
- Juin : les 15 photos seront regroupées dans une exposition qui sera exposée à la minoterie au siège de l'hôtel communautaire à Guînes et à la médiathèque d'Audruicq. Tous les habitants pourront alors voter en direct ou en ligne pour leur photo préférée !

Annonce des gagnants le 1er juillet.

Un concours pour les scolaires sera organisé à la rentrée de septembre, une sortie sera offerte à l'ensemble de la classe gagnante.

Zoom sur... Les 4 étapes de la co-construction d'un Plan Climat

La mise en place d'un Plan Climat se déroule en 4 étapes successives :

1. La réalisation d'un diagnostic (mars > mai 2019)

Etape préalable fondamentale, ce diagnostic comprend :

- Un état des lieux complet de la situation énergétique incluant :
 - o une analyse de la consommation énergétique du territoire et de son potentiel de réduction,
 - o une présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement,
 - o une analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables
- L'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de leur potentiel de réduction
- L'estimation des émissions de polluants atmosphériques et de leur potentiel de réduction
- L'estimation de la séquestration nette de CO2 et de son potentiel de développement
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place les fondations du Plan Climat grâce à une connaissance fine de l'existant. C'est sur cette base que sont ensuite déterminés des objectifs à la fois ambitieux et atteignables sur les court, moyen et long termes en toute impartialité. Dans ce but, les enjeux comme les marges de progression possibles doivent être quantifiés

2. La conception d'une stratégie territoriale partagée (mai > juin 2019)

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long termes. En apportant une vision claire et réaliste du territoire, le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents. Sur cette base, la stratégie territoriale est pensée et co-construite collectivement, avec les élus, les forces vives et les habitants du territoire.

3. La mise en place d'un plan d'actions (juillet > octobre 2019)

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie. Comment le mener efficacement? Comment le faire vivre ? Comment le suivre et en vérifier ses résultats ? La mise en œuvre du plan climat s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

4. Le suivi et l'évaluation des mesures mises en œuvre (début 2020 > ...)

À cette étape, l'objectif est de réunir les conditions pour une mise en œuvre du Plan à la hauteur des objectifs définis dans la stratégie territoriale, à savoir :

- Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé,
- S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions,
- Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire,
- Partager les expériences et les résultats,
- Mettre en place un suivi d'avancement des actions

Toutes ces étapes sont pensées et mise en œuvre collectivement. Un Plan climat, c'est avant tout collectif !

Zoom sur... Les 5 piliers d'un Plan Climat Air Énergie Territorial

(source : ADEME)

PLAN	Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.
CLIMAT	Le PCAET a pour objectifs : — de réduire les émissions de GES du territoire (volet «atténuation»); — d'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet «adaptation»).
AIR	Les sources de polluants atmosphériques sont, pour partie, semblables à celles qui génèrent les émissions de GES (en particulier les transports, l'agriculture, l'industrie, le résidentiel, le tertiaire). Dans le cas des GES, les impacts sont dits globaux tandis que pour les polluants atmosphériques ils sont dits locaux. Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule).
ÉNERGIE	L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec 3 axes de travail : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.
TERRITORIAL	Le plan climat air énergie s'applique à l'échelle d'un territoire. Le mot territoire ne s'interprète plus seulement comme échelon administratif mais aussi, et surtout, comme un périmètre géographique donné sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

CCPO et CCRA, deux territoires résolument engagés !

La Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO)



La communauté de communes Pays d'Opale (CCPO) a été créée le 1er janvier 2017 suite à la fusion de la communauté de communes des Trois-Pays avec celle du Sud-Ouest Calaisis. Elle rassemble 27 communes et 28.000 habitants, sur un territoire allant de Peuplingues à Bainghen du Nord au Sud et de Caffiers à Louches d'Est en Ouest.

La CCPO est engagée dans de nombreux dispositifs en faveur de l'environnement. Elle porte notamment l'élaboration d'un **Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP)**, dispositif innovant qui permet de pérenniser les espaces agricoles, de maîtriser la périurbanisation et ses conséquences environnementales, de restaurer les continuums écologiques dans le cadre de la trame verte et bleue, d'assurer la protection des sites environnementaux remarquables, de protéger la ressource en eau et de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement. Dans le domaine du logement et des consommations énergétiques, la Communauté de Communes a également engagé une démarche d'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à vocation énergétique (OPAH)**. Objectif : réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer le confort des logements afin de permettre le maintien à domicile, la diminution de la consommation énergétique des logements anciens, le tout selon des critères de qualité environnementale mais aussi dans le respect du bâti.

D'autres dispositifs complètent la stratégie environnementale de la CCPO, tels que :

- Le développement de la **biométhanisation**,
- Les **mobilités**, en gérant un système de transport à la demande interne au territoire, le « taxi vert », en installant un maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques, en développant les aires de covoiturage, en poursuivant la réalisation de la vélo-route des marais qui relie déjà l'agglomération de Calais à Guînes et qui sera prolongée vers Ardres en 2018.
- La **rénovation thermique** du patrimoine public, en réhabilitant une ancienne friche industrielle en bâtiment basse consommation à Guînes pour y rassembler ses services centraux et en réalisant les travaux de construction d'un bâtiment à énergie positive « BEPOS » qui abritera à Ardres une crèche, le relais assistantes maternelles, une école de musique et une maison de services au public.

La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA)



La communauté de communes de la Région d'Audruicq (CCRA) rassemble 15 communes et 27.000 habitants, sur un territoire allant d'Oye Plage (littoral) au nord aux limites du PND Caps et Marais d'Opale au sud. A l'ouest il borde le territoire de la CCPO, à l'est, l'Aa le sépare du Département du Nord.

La CCRA est engagée dans de nombreux dispositifs en faveur du développement durable, et plus particulièrement en faveur de l'alimentation durable.

Concrétisé notamment par un Ecopôle alimentaire, le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** a redéfini ses objectifs fin 2017 et déposé une demande de labellisation auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Dans ce cadre, un ensemble d'actions est mis en œuvre tant dans le volet « offre » que du volet « demande » afin de conduire à un changement progressif des comportements alimentaires. Autour de l'Ecopôle alimentaire, l'objectif est de renforcer localement la déclinaison des concepts associés à l'économie de la fonctionnalité.

L'enjeu de l'accessibilité pour tous les publics fait l'objet d'une approche renforcée, avec la participation à un projet Interreg Alimentation Durable inclusive (AD-in) ou l'opération « boucle alimentaire vertueuse » retenu en 2018 par la Direction Régionale de l'Alimentation au titre du Plan National Alimentation.

Dans le domaine du logement et des consommations énergétiques, la Communauté de Communes est également engagée dans une démarche d'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à vocation énergétique (OPAH)**.
Objectif : réhabiliter le patrimoine bâti et améliorer la performance énergétique des logements.

D'autres dispositifs complètent cette stratégie environnementale, tels que :

- le développement de la **biométhanisation**,
- La **rénovation thermique** du patrimoine public, avec plusieurs opérations de rénovation de bâtiments publics communaux et intercommunaux, ou une démarche de diagnostic et de hiérarchisation du patrimoine énergétique local au bénéfice de ses communes membres, développée avec la Fédération Départementale de l'Énergie
- Les **mobilités**, en développant les aires de covoiturage, en s'équipant d'un véhicule électrique 9 places en 2017 pour les déplacements au sein du CIAS (centre intercommunal d'action sociale) ou en préparant un maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques.